**ARRÊTÉ**

**DE MISE À DISPOSITION**

**DANS LE CADRE DU MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES**

**DE M/MME ……………………**

**GRADE ………………**

**Le/la Maire (ou le Président/la Présidente) de …….,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 512-6 à L.512-17,

**VU** la loi n° 2022-217 du 21 février 2022relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l’action publique locale, notamment son article 209,

**VU** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**VU** le décret n° 2022-168 du 27 décembre 2022 relatif à l’expérimentation de la mise à disposition de fonctionnaires dans le cadre d’un mécénat de compétences,

**VU** l’arrêté en date du …………. nommant Mme/M. …….. *(nom-prénom-grade)* au …… échelon à compter du ………..,

**VU** la convention de mise à disposition au titre du mécénat de compétence en date du ……... passée entre ……. *(collectivité d’origine)* et ……. *(association, fondation ou organisme d’accueil),* annexée au présent arrêté,

**VU** l’information préalable de l’assemblée délibérante en date du ……………..,

**Considérant** la possibilité pour les collectivités territoriales, à titre expérimental de mettre à disposition des agents fonctionnaires auprès des fondations et associations reconnues d’utilité publique ainsi qu’auprès des organismes d’intérêt général mentionnés au a du 1 de l’article 238 bis du code général des impôts,

**Considérant** que la mise à disposition est prononcée pour confier à l’agent considéré la mise en œuvre d’un projet répondant aux missions statutaires de la personne morale bénéficiaire et pour lequel ses compétences et son expérience professionnelles sont utiles ;

**Considérant** qu’aux termes du contrôle déontologique réalisé selon les modalités prévues aux articles L. 124-4 à L. 124-6 du CGFP, aucune incompatibilité de fonctions n’a été relevée ;

**Considérant** que Mme/M. …… *(nom, prénom),* après avoir pris connaissance de la convention de mise à disposition a donné son accord concernant sa mise à disposition par courrier en date du ……………,

**ARRÊTE**

Article 1er

Mme/M. …… (*nom-prénom-grade*) titulaire né(e) le ………….. à ……… est mis(e) à disposition de……(*association, fondation ou organisme d’accueil*), à raison de ….. / 35h, pour une période de …… à compter du ……….. pour une durée de ………..[[1]](#footnote-1)

A la date du ………………, M/Mme …………………. grade de ………………., est classé(e) au …………échelon, IB ………, IM ………, avec une ancienneté de ………….. compte-tenu de la reprise des services effectués pendant la disponibilité pour convenances personnelles.

article 2

Mme/M. …… remplit auprès de ……. (*nom de l’organisme d’accueil*) les fonctions de …… (*à détailler*).

artiCle 3

Mme/M. …… perçoit la rémunération correspondant à son grade ou à son emploi d’origine. [[2]](#footnote-2)

Sa rémunération lui est versée par sa collectivité d’origine.

article 4

À l’issue de la mise à disposition et si elle n’est pas renouvelée, Mme/M. …… sera réaffecté(e) dans les fonctions qu’il (elle) exerçait ou dans des fonctions d’un niveau hiérarchiquement comparable.

article 5

Le Directeur Général / La Directrice Générale des services est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté qui sera :

 - Notifié à l'intéressé(e).

**Ampliation adressée au :**

- Président du Centre de Gestion

- Comptable de la collectivité

- Organisme d’accueil

Fait à ……….., le………………

Le/La Maire (ou le Président/la Présidente)

*(prénom, nom et signature)*

OU

Par délégation,

*(prénom, nom et signature)*

Le/la Maire (ou le Président/la Présidente),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :

1. La mise à disposition peut être prononcée pour une durée maximale de 18 mois et ne peut être renouvelée que dans la limite d’une durée totale de trois ans. Elle peut porter sur tout ou partie de la durée du temps de service de l’agent. [↑](#footnote-ref-1)
2. La rémunération comprend : traitement de base, indemnité de résidence, supplément familial de traitement, primes et indemnités liées à l’emploi, le cas échéant. [↑](#footnote-ref-2)